Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 029-212900773-20251211-CM2507008-DE

Date de mise en ligne :

Guissény
Gwiseni
Finistère
Pen-Ar-Bed
Tél / Pellg : 02 98 25 61 07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE GUISSÉNY N°CM/25-07008

Date d'envoi de la convocation : 5 décembre 2025

Nombre de membres en exercice	= 12
Présents	= 10
Votants	= 12

RÉUNION DU 11 DECEMBRE 2025

Demande de subvention « Bien vivre en Bretagne » pour le projet de SKOL an AOD

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre à dix-huit-heures-trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Raphaël RAPIN, maire.
Étaient présents : Jean-Louis BONDU, Herveline CABON, Mickaël CONQ, Renée GALL, Laurence GUERINET, Jérémy JAFFRES, Gérard LE GUEN, Maud LE QUÉRÉ, Joël PASCOËT, Raphaël RAPIN, Jean-Yves ROUDAUT, formant la majorité des membres en exercice.
Excusés et représentés : Marie-Michelle LORGERÉ et Jérémy JAFFRÈS donnant respectivement procuration à Herveline CABON et Gérard LE GUEN.
Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales. Madame Renée GALL a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur le maire, Raphaël RAPIN, informe l'assemblée que la Région accompagne les communes à travers un dispositif nommé « Bien vivre en Bretagne ». Celui-ci attribue une enveloppe au niveau des communautés de communes et concerne plusieurs items : la transition, l'habitat, les services de proximité, les projets d'envergure et les projets au fil de l'eau. Ainsi la CLCL disposait d'une enveloppe globale de 1 068 383 €.

Monsieur le maire informe qu'il a proposé que le projet de renaturation soit soutenu au niveau communautaire. Pour mémoire, en 2021, un projet de renaturation du site de SKOL AN AOD a été présenté à la population dans la cadre du projet simplifié d'acquisition publique. Ont alors été évoqués les points suivants :
« Après démolition des bâtiments de l'aile historique du site dit de « SKOL AN AOD », les emprises seront réaménagées en espaces verts naturels selon les principes suivants :

- *Restaurer le site en particulier sur la frange littorale ;*
- *Supprimer l'ensemble des espèces végétales invasives afin de contribuer à limiter leur extension vers les milieux remarquables du site Natura 2000 et privilégier des espèces locales et/ou caractéristiques du paysages littoral breton sur les espaces verts (tamaris, troènes) ;*
- *Favoriser une intégration paysagère depuis le littoral des bâtiments demeurant : « Les Ateliers » (pôle associatif et culturel), école primaire Sainte Jeanne d'Arc ;*
- *Installer des supports d'interprétation permettant un lieu de mémoire du site dit de « SKOL AN AOD » et de sensibilisation des usagers aux espèces végétales et animales, qui les entourent. Un observatoire pourra être installé dans cet optique de sensibilisation. Ces outils pourront être des supports pédagogiques permanents ;*
- *Créer un espace de vie permettant au public d'en faire un lieu de promenade, de rencontres et de partage intergénérationnel ;*
- *Restaurer le tracé du GR34 en façade littoral (le tracé est actuellement dévié de sa trajectoire pour contourner les bâtiments dégradés du site dit de « SKOL AN AOD ») ;*
- *Remettre en état et conforter le mur de soutènement qui sépare l'estran de la partie à renaturer. Ce mur constitue actuellement les fondations du bâtiment de plain-pied situé en limite de la parcelle cadastrée Section AS n°756. »*

Rappelant également la particularité de notre démarche, qui pour 2011, était qualifiée d'innovante, de courageuse. Nous anticipions la loi « CLIMAT et RESILIENCE » avec une renaturation du site qui est directement soumis aux aléas

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 029-212900773-20251211-CM2507008-DE

climatiques et plus particulièrement à l'élévation de la mer. En parallèle à la renaturation, nous avons aussi travaillé à la relocalisation de la zone urbanisée en continuité de l'agglomération.

Le projet de « Mise en découverte du marais du CURNIC et des milieux littoraux de GUISSENY » qui avait été présenté à Monsieur SETBON, Sous-Préfet de Brest et à Monsieur Stéphane BURON, Directeur de la DDTM, n'avait pas reçu un avis favorable de ces derniers, compte tenu de l'implantation initiale projetée, lesquels nous avaient conseillé de l'inclure dans le projet global de renaturation du site de SKOL AN AOD.

Le montant total estimé des travaux était de 1 728 350,00 € HT

SITE de SKOL AN AOD - RENATURATION ET MAISON DE LA DIGUE ESTIMATION DU COÛT DES TRAVAUX		
Code	Désignation	Montant € HT
Démolition ex-bâtiments scolaires de SKOL an AOD		
1	EPFB : ACQUISITION + ETUDES + DEMOLITION	790 000,00 €
"la maison de la DIGUE"		
2	ETUDES PREALABLES / MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT	50 000,00 €
3	TRAVAUX DE LA « MAISON DE LA DIGUE »	318 350,00 €
Renaturation et aménagement extérieur		
4	TRAVAUX DE RENATURATION	570 000,00 €
	TOTAL TRANCHE Démolition ex-bâtiments scolaires de SKOL an AOD	790 000,00 €
	TOTAL TRANCHE "la maison de la DIGUE"	368 350,00 €
	TOTAL TRANCHE Renaturation et aménagement extérieur	570 000,00 €
	COÛT TOTAL ESTIME	**1 728 350,00 €**

Il n'échappe à personne que la réalisation du projet ne pourra se faire sur une seule année, d'où la proposition de réaliser celui-ci par séquences et donc d'adopter un calendrier d'exécution réactualisé avec l'EPFB.

Pour 2026-2027 :

Démolition ex-bâtiments scolaires de SKOL an AOD		
1	ACQUISITION / DEMOLITION	790 000,00 €
"la maison de la DIGUE"		
2	ETUDES PREALABLES / MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT	50 000,00 €
2.1	Etude programmation détaillé « maison de la digue »	33 000,00 €
2.2	Mission complémentaire scénographie, muséographie	17 000,00 €
	MUSEOGRAPHIE, SCENOGRAPHIE, SIGNALETIQUE	41 900,00 €
	Station d'accueil - Aménagement porte d'entrée digue du CURNIC	21 400,00 €
	Scénographie et muséographie, panneaux d'interprétation	20 500,00 €
	COÛT TOTAL ESTIME	**881 900,00 €**

Pour 2027 – 2028 - 2029 :

Démolition ex-bâtiments scolaires de SKOL an AOD		
Code	Désignation	Montant € HT
"la maison de la DIGUE"		
3	TRAVAUX de la "maison de la digue"	318 350,00 €
3.1	Création sur les arches conservées de la maison de la digue et l'observatoire	318 350,00 €
Renaturation et aménagement extérieur		
4	TRAVAUX COMPLEMENTAIRES	570 000,00 €
4.1	Dépose réseaux enterrés - retrait végétaux invasifs - démolition et évacuation bitume	100 000,00 €
4.2	Apport terre végétale - plantations - aménagement aire de stationnement paysager	300 000,00 €
4.3	Mobilier urbain - aménagement paysager	130 000,00 €
4.4	Clôtures (ganivelles, murets pierre...)	40 000,00 €
	COÛT TOTAL ESTIME	**888 350,00 €**

Pour mémoire, les aides de l'ETAT d'ores et déjà obtenus sont les suivants :

DEPENSES ESTIMEES 2023/2024	DEPENSES ESTIMEES	RECETTES OBTENUES	MONTANTS
ACQUISITION DEMOLITION	**858 000 €**	**ETAT - FONDS VERT > EPFB**	100 000,00 €
RENATURATION / MAISON DE SITE	**613 000 €**	**ETAT – FONDS VERT > Commune**	306 500,00 €

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 029-212900773-20251211-CM2507008-DE

Date de mise en ligne :

Raphaël RAPIN, rapporteur, entendu,

DÉLIBÉRATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés, par 11 voix pour, 1 abstention (Jean-Louis BONDU).

Article 1 : Valide le calendrier pluriannuel comme présenté ci-dessus,

Article 2 : Valide le plan de financement comme présenté ci-dessus,

Article 3 : Valide la demande de subvention au titre **du dispositif régional « Bien vivre en Bretagne »** sur le projet dit de SKOL AN AOD pour les opérations "la maison de la DIGUE" et "renaturation et aménagement extérieur" pour un montant estimé de travaux de 938 350 €,

Article 4 : Sollicite une subvention dans le cadre de l'enveloppe dédiée à la CLCL de 187 670 €,

Article 5 : Autorise Monsieur le maire à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

À Guissény, le 11 décembre 2025
Pour extrait conforme au registre,

MAIRIE DE GUISSENY 29880

Le maire,
Raphaël RAPIN

La secrétaire de séance,
Renée GALL